

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 mars 2022**

**Présents** : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoint, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal.

**Absents** : FOMBARON Antoine, GAOUDA Madjid, MAYEUR Maurice ayant donné procuration à FORINI Evelyne, HALVICK Sylvia, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda.

**Secrétaire de séance** : NITTING Samuel.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2022**

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.**

**1. Tarif de chauffage saison 2021-2022**

Un tableau récapitulatif des dépenses pour la saison de chauffe 2020-2021 est présenté à l'assemblée ainsi que le calcul du coût proposé pour la saison 2021-2022.

Le prix du Kwh est facturé chaque année aux locataires bénéficiant du chauffage par la chaufferie bois communale.

Le coût proposé pour cette saison de chauffe est de 0,108 €/Kwh.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer le prix du Kwh à 0,108 € pour la saison 2021-2022.**

**2. Chauffage du club du troisième âge**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est logique de supprimer 200 € de charge de chauffage au club du troisième âge de Blâmont qui occupe la salle située au-dessus des locaux de la Maison des Solidarités, 5 rue des Capucins à Blâmont.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :**

- **supprimer les 200 € de charges de chauffage imputés au club du troisième âge de Blâmont,**
- **d'autoriser le Maire à réaliser la suppression de ces charges.**

### **3. Procédure pour recouvrement d'impayés**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager une action au tribunal afin de procéder au recouvrement concernant les impayés de Monsieur et Madame GOUDON, suite au départ de leur logement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide :**

- **d'engager la procédure pour procéder au recouvrement concernant les impayés de M. et Mme GOUDON suite à leur départ de logement,**
- **d'autoriser le Maire à ester en justice pour exécuter ce recouvrement auprès du tribunal compétent.**

### **4. Adhésion au marché groupé de gaz naturel**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Blâmont d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

#### **DÉLIBÈRE :**

**Article 1er** : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

**Article 2** : - La participation financière de la commune de Blâmont est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**Article 3** : - Autorise Monsieur Thierry MEURANT, Maire de Blâmont, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les formulaires de participation des marchés proposés.

## 5. Date de bascule dans la M57

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir une date de bascule pour passer dans la nomenclature comptable M57.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide :**

**- de choisir la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour réaliser la bascule dans la nouvelle nomenclature comptable M57 à venir.**

## 6. Comptes administratifs 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire s'étant retiré ; vote les Comptes administratifs de l'exercice et arrêter ainsi les comptes :

### **COMMUNE**

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	931 731,34
	<b>Réalisé</b>	<b>719 679,95</b>
Recettes	Prévu	950 749,51
	<b>Réalisé</b>	<b>966 255,71</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	982 423,38
	Réalisé	727 684,07
	Restes à réaliser	237 185,22
Recettes	Prévu	983 345,88
	<b>Réalisé</b>	<b>618 521,16</b>
	Restes à réaliser	209 134,97

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement : 246 575,76

Investissement : -109 162,91

Résultat global : 137 412,85

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif de la Commune.**

### **SERVICE DES EAUX**

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	164 850,00
	<b>Réalisé</b>	<b>118 127,15</b>
Recettes	Prévu	165 748,26
	<b>Réalisé</b>	<b>160 860,12</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	180 000,00
	<b>Réalisé</b>	<b>81 369,28</b>
	Restes à réaliser	88 589,67
Recettes	Prévu	180 034,89
	<b>Réalisé</b>	<b>134 930,73</b>
	Restes à réaliser	0

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement :

Investissement :

Résultat global :

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif du service des eaux.**

### ASSAINISSEMENT

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	79 220,84
	<b>Réalisé</b>	<b>58 349 35</b>
Recettes	Prévu	92 725,56
	<b>Réalisé</b>	<b>87 568,88</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	81 622,71
	<b>Réalisé</b>	<b>81 566,93</b>
	Restes à réaliser	0
Recettes	Prévu	81 672,71
	<b>Réalisé</b>	<b>66 899,59</b>
	Restes à réaliser	0

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement : 29 219,53

Investissement : -14 667,34

Résultat global : 14 552,19

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif Assainissement**

**CINEMA BON ACCUEIL****FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévu	22 150,00
	<b>Réalisé</b>	<b>15 178,47</b>
Recettes	Prévu	30 508,67
	<b>Réalisé</b>	<b>36 452,87</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévu	0
	<b>Réalisé</b>	<b>0</b>
	Restes à réaliser	0
Recettes	Prévu	3 520,00
	<b>Réalisé</b>	<b>3 520,00</b>
	Restes à réaliser	0

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement : 21 274,40

Investissement : 3 520

Résultat global : 17 754,40

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif du Cinéma Bon Accueil.**

Mme Danielle VAILLANT, Première Adjointe au Maire de Blâmont, supervisant les opérations dédiées au Cinéma Bon Accueil, remercie chaleureusement les bénévoles œuvrant au bon fonctionnement du cinéma Bon Accueil de Blâmont. Leur implication et leur obstination ont permis d'avoir un résultat positif dans le compte administratif 2021 du cinéma Bon Accueil. Les bénévoles permettent aussi une large diffusion de la création cinématographique française et internationale sur Blâmont et Mme Danielle VAILLANT les remercie aussi pour cela.

## 7. Affectation des résultats 2021

### COMMUNE

On constate :

Un excédent de fonctionnement de :	246 575,76
Un déficit d'investissement de :	109 162,91
Un déficit des restes à réaliser de :	28 050,25
Soit un besoin de financement en investissement de :	137 213,16
<b>Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit, à l'unanimité des présents :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (ART 1068 en recettes d'investissement) :	137 213,16
Résultat reporté en fonctionnement (ART 002 en recettes de fonctionnement) :	109 362,60
Résultat d'investissement reporté (ART 001 en recette d'investissement)	0

### SERVICE DES EAUX

On constate :

Un excédent de fonctionnement de :	42 732,97
Un excédent d'investissement de :	53 561,45
Un déficit des restes à réaliser de :	88 589,67
Soit un besoin de financement en investissement de :	35 028,22
<b>Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit, à l'unanimité des présents :</b>	
Résultat reporté en fonctionnement (ART 002 en recettes de fonctionnement) :	7 704,75
Résultat d'investissement reporté (ART 001 en recettes d'investissement)	53 561,45
Affectation complémentaire en réserve (ART 1068 en recettes d'investissement) :	35 028,22

### ASSAINISSEMENT

On constate :

Un excédent de fonctionnement de :	29 219,53
Un déficit d'investissement de :	14 667,34
Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement en investissement de :	14 667,34
<b>Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit, à l'unanimité des présents :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (ART 1068 en recettes d'investissement) :	14 667,34
Résultat reporté en fonctionnement (ART 002 en recettes de fonctionnement) :	14 552,19
Résultat d'investissement reporté (ART 001 en dépenses d'investissement)	0

## CINEMA BON ACCUEIL

On constate :

Un excédent de fonctionnement de :	21 274,40
Un excédent d'investissement de :	3 520,00
Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit une capacité de financement en investissement de :	0
<b>Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit, à l'unanimité des présents :</b>	
Résultat reporté en fonctionnement (ART 002 en recettes de fonctionnement) :	21 274,40
Résultat d'investissement reporté (ART 001 en recettes d'investissement)	3 520,00

### 8. Approbation des comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les comptes de gestion 2021 du comptable conformes aux comptes administratifs pour les différents budgets :**

**Commune : à l'unanimité**

**Service des eaux : à l'unanimité**

**Assainissement : à l'unanimité**

**Cinéma Bon accueil : à l'unanimité**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 9. Subventions aux associations

Le Maire propose de délibérer sur l'octroi de subventions aux associations.

Il rappelle que les membres du conseil municipal étant membres décisionnaires au sein de l'une de ces associations ne prennent pas part au vote.

**Les subventions attribuées, à l'unanimité des présents, sont les suivantes :**

<b>Association</b>	<b>Subventions 2022</b>
A livres ouverts	1000,00 €
ACPG-CATM-TOE- Veuves du canton de Blâmont	120,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2000,00 €
AS Blâmont	2000,00 €
Association des donneurs de sang	200,00 €
Clef de Voûte	500,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	400,00 €
Secours Catholique	240,00 €
Section AMC	120,00 €
Souvenir Français	120,00 €
UNACITA	120,00 €
Solidarité dans le Blâmontois	300,00 €
<b>Total des subventions accordées</b>	<b>7120,00 €</b>

## 10. Vote des 3 taxes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de conserver les taux des taxes directes locales pour l'année 2022, arrêtés ci-dessous :

**Les taux sont les suivants :**

Taxe foncière (bâti) :	25,28 %
Taxe foncière (non bâti) :	18,94 %
Taux C.F.E :	16,79 %



## 11. Budgets primitifs 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2022 arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du jeudi 10 mars 2022, comme suit :

### COMMUNE :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	961 264,86
Recettes	998 219,40
<b>Investissement</b>	
Dépenses	807 816,80
Recettes	811 025,58

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget Commune à l'unanimité des présents.

### SERVICE DES EAUX :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	115 381,36
Recettes	115 565,70
<b>Investissement</b>	
Dépenses	100 458,95
Recettes	102 053,30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget Service des eaux à l'unanimité des présents.

### ASSAINISSEMENT :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	69 349,53
Recettes	112 741,41
<b>Investissement</b>	
Dépenses	48 834,09
Recettes	48 834,09

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget Assainissement à l'unanimité des présents.

### CINEMA BON-ACCUEIL

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	20 330,00
Recettes	33 114,40
<b>Investissement</b>	
Dépenses	0,00
Recettes	4 400,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget Cinéma Bon Accueil à l'unanimité des présents.

- **Informations et questions diverses :**

Un appel a été fait auprès de toute l'équipe municipale de Blâmont pour s'inscrire en tant qu'assesseurs pour le premier et le deuxième tour de scrutin des élections présidentielles 2022, celles-ci ayant lieu les 10 et 24 avril 2022.

Les inscriptions sont toujours en cours et des plages horaires assesseurs sont toujours vacantes, en attente d'être occupées. Toutes les bonnes volontés et initiatives en ce sens seront accueillies favorablement par la Mairie de Blâmont.

**Clôture de la séance à 22h30**

**Le Maire,**

**T.MEURANT**

